La gestion des forêts domaniales d'Ile de France
Evolutions récentes et perspectives

Colloque international « Quelles forêts voulons-nous demain ? »

Lille, le 21 mars2019

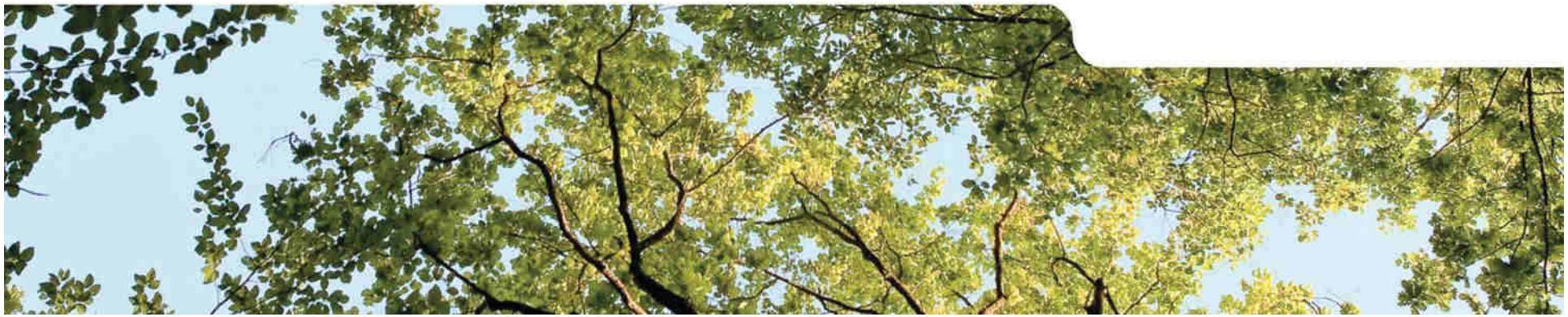

un taux de boisement (23 %) à peine inférieur à la moyenne nationale

73 000 ha de forêts domaniales, soit 6 % de la surface de la région. Des domaniales « historiques » (anciennes forêts royales et ecclésiastiques) et des forêts acquises par l'Etat au cours du XXe siècle

Des forêts essentiellement feuillues (près de 90 % du volume sur pied), dominée par les chênes (50 % du volume sur pied).

Les forêts domaniales d'Ile-de-France

23 % du territoire urbanisé

18 % de la population française sur 1,9% du territoire

Plus de 80 millions de visites par an dans les forêts domaniales

Crises et tensions avec la population locale

Ces crises qui sont apparus sitôt l'émergence du tourisme en forêt au XIXe siècle (classe bourgeoise, chemin de fer, courants artistiques,…)

Officialisation des séries artistiques à Fontainebleau en 1861

Entre 1853 et 2015, 9 projets d'aménagements pour la forêt de Fontainebleau : 5 n'ont jamais été approuvés par les ministères de tutelle et 3 seront modifiées avant échéance et/ou rendus caducs avant terme.

Crises et tensions avec la population locale

Une situation qui connait un regain vers 2010 : reprise de la gestion après la tempête de 1999, apogée des blogs,…

Quelle gestion de la forêt ?

La forêt axonaise offre de multiples exemples de gestion et de valorisation, parfois très éloignés. Par endroits à l'image du massif de Saint-Gobain, la forêt apparaît comme en danger, avec une surexploitation dénoncée depuis des années. Les solutions pourraient venir des pratiques de la Thiérache ,qui cherche à valoriser la qualité des exploitations.

Un juge de paix pour nos forêts

Environnement Le nouveau médiateur devra concilier les attentes des promeneurs avec les exigences des exploitants

L'Office national des forêts (ONF) vient de créer un poste de médiateur en Île-de-France. Confié à Sylvain Ducroux et basé à Fontainebleau, ce poste a un objectif: apaiser les tensions entre l'ONF, les exploitants sylvicoles et les promeneurs. Ces derniers, souvent des amoureux de la forêt, ne comprennent pas pourquoi des arbres sont (parfois) sacrifiés par des coupes à blanc, laissant place à un paysage de guerre. Interprétées comme un massacre, ces coupes intempestives, par exemple en forêt de Montmorency, ont suscité un tollé et ont conduit à instituer la nomination du médiateur. Obéissant pourtant aux règles de la sylviculture, ces abattages ont mis au pied du mur l'ONF.

« En tenant compte de cette nouvelle sensibilité du public, nous nous sommes demandé comment mieux faire comprendre notre démarche : la forêt de Montmorency accueille quatre millions de visiteurs par an », souligne Pascal Viné, DG de l'ONF. Douze comités de gestion (onze dans l'Ouest parisien, un à Fontainebleau) réunissant associations de défense de la forêt, exploitants et élus ont déjà vu le jour. Mais l'ONF a voulu aller plus vite et plus loin avec ce médiateur. Il pourra expliquer que l'entretien d'un massif forestier se gère sur vingt ans (2004-2023 pour la forêt de Montmorency) d'après un document d'aménagement – une feuille de route pour les coupes, les plantations, l'entretien (le chêne sessile est abattu à 220 ans).

Les « coupes à blanc » dans le collimateur

La forêt est un organisme vivant. Comme un fruit qui doit être cueilli au bon moment, un arbre doit être abattu à maturité pour obtenir un bois de qualité. Une coupe précoce ou tardive dégrade cette qualité. Et si l'Île-de-France dispose d'une si belle forêt, elle le doit à l'héritage d'une sylviculture élaborée par les moines au Moyen Âge, codifiée sous Colbert et affinée aux XVIIIe et XIXe siècles. Ces deux prochaines années, le médiateur fera donc le tour des comités de gestion afin de vérifier que méthodes et procédures sont respectées, que le dialogue est bien instauré entre professionnels, associations et fonctionnaires de l'ONF. *« Le médiateur apportera une solution à chaque difficulté, il en fera une synthèse. Nous en déduirons une charte des bonnes pratiques »*, précise Pascal Viné. Cette médiation n'exclut pas une réflexion sur les pratiques actuelles d'information du public, d'organisation de rencontres sur le terrain, et de coupes plus « paysagères ».

Le médiateur devra toutefois faire preuve de persuasion. *« Nous n'attendons rien de lui s'il ne fait que reformuler ou habiller des pratiques discutables »*, prévient Anny Poursinoff, députée (EELV) des Yvelines. Elle préconise des *« méthodes moins destructives »* que ces coupes à blanc qui relèvent d'une exploitation industrielle de la forêt à l'aide de gros engins, apparue vers 2005. La forêt doit-elle être rentable ? *« Notre combat, c'est de faire arrêter cette industrialisation incompatible avec la multifonctionnalité de la forêt : biodiversité, accueil des grands animaux (cervidés), activités sociales, promenade, chasse, sport »*, explique, de son côté, Philippe Saint-Martin, conseiller municipal (SE) de Saint-Léger-en-Yvelines.

Le dialogue avec le médiateur devra, selon lui, étudier les moyens de revenir à des méthodes douces : coupes plus réduites, maintien de parcelles en futaies irrégulières, abattage des arbres plus tardif, grands animaux qui prélèvent en forêt. Pour sa part, Anny Poursinoff ne croit pas

F. Aghdou/Urba Images Server

Touche pas à ma forêt !

Guerre de tranchées dans les forêts franciliennes

L'ONF vient de nommer un médiateur pour apaiser les tensions dans douze massifs forestiers

Environnement • "Sauvons les arbres" veut faire évoluer le mode de gestion de l'ONF

Quelles coupes pour la forêt ?

L'ONF mène actuellement deux études

gurées par les exploitants

Quel avenir pour les forêts domaniales d'Ile-de-France ?

Crise et tensions avec la population locale

Un leitmotiv constant : la coupe dite « rase » (coupe de régénération en plein), symbole d'une forêt soi-disant transformée en usine à bois

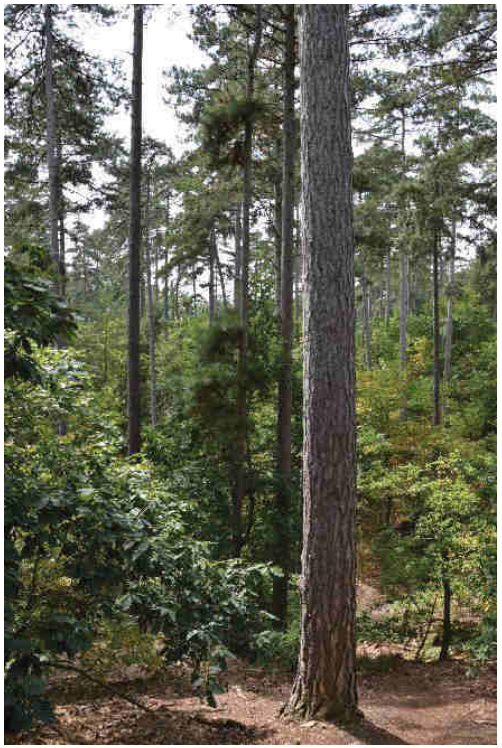

Une méthode de suivi et de contrôle simple et efficace pour le gestionnaire

La mise en œuvre du traitement irrégulier

Une décision officialisée en 2017 de généraliser le traitement irrégulier : récolte des gros arbres et régénération diffuses, plus de coupes de régénération en plein

Des expériences peu probantes au début du XXe siècle, pour des raisons esthétiques, paysagères et touristiques : Fontainebleau à compter de 1904, Saint-Germain à compter de 1923, etc.

Des exceptions lorsque les options techniques sont minces : crises sanitaires (ex : phytophtora sur les taillis de châtaignier), transformations nécessaires

Photo : C. ROBIN, INRA

La mise en œuvre du traitement irrégulier

Des formations du personnel qui se déclinent selon trois thèmes, avec des publics différents :

- L'aménagement,
- le martelage,
- Les travaux

Environ 500 jours de formation/an

Former les personnels là où le traitement est déjà pratiqué, puis dans leurs propres contextes

La mise en œuvre du traitement irrégulier

Un traitement sans filet dans les situations de déséquilibre sylvo-cynégétique, dans des forêts qui constituent par ailleurs des noyaux de populations fondamentaux pour les grands animaux : (re)définir l'équilibre (ou différer la conversion…)

Un challenge qui s'appuie sur des expériences probantes et des outils modernes

Des choix techniques qui restent toutefois à éprouver et à valider dans nos contextes, en se donnant les moyens de réussir.

Un sujet technique, où l'humain tient une grande place.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Sylvain DUCROUX

Directeur territorial adjoint Seine-Nord

sylvain.ducroux@onf.fr